ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Eglise Saint Saturnin

Eglise de St Saturnin.

Le nom d'une « paroisse » dédiée à St-Saturnin apparaît pour la première fois dans une bulle du pape Pascal II, en date du 14 avril 1110, à propos d'une donation de l'abbaye de La Couronne au prieuré de Moulède, cosignée par Elle, prêtre de St-Saturnin. Une église existe donc alors avec deux travées carrées vraisemblablement couvertes de deux coupoles, sur d'épais contreforts extérieurs. Du choeur, plus étroit, rien n'a subsisté. A la fin du XIIème siècle, l'église est agrandie : en façade une nouvelle porte entre deux arcs aveugles, sur lesquels s'appuient deux tympans remployés, sous deux arcs aveugles encadrant une fenêtre. Sur celui de gauche (méridional) la Vierge (?) et St-Jean encadrent le Christ. Celui de droite (nord), représente, selon la légende, la rencontre en ce lieu de St-Martial, apôtre de l'Aquitaine et St-Ausone premier évêque d'Angoulême.

L'église semble avoir souffert durant la guerre de cent ans. Au XVème siècle, on monte sur une travée une coupole de plan ovale avec pendentifs liée au clocher octogonal portant une baie par face avec une tourelle d'escalier dans son angle sud-est. La nef est éclairée par deux vitraux, l'un représente St-Saturnin, un Grec du 1er siècle, premier évêque de Toulouse (29 novembre), l'autre un Franc d'Angoulême St-Germier, devenu évêque de Toulouse, mort en 560.

La paroisse dépend de la châtellenie d'Angoulême, sous la justice royale, en mouvance des abbayes de St-Cybard et La Couronne. En 1480, l'archidiacre d'Angoulême est le curé primitif d'une vicairie perpétuelle membre du chapitre cathédral. Le desservant local est Jean Lucas. En 1533, l'archidiacre Louis Dutillet, dans les troubles de l'époque, confie la charge curiale de St-Saturnin à Calvin qui réside alors dans les maisons diaconales (sous le chevet de l'église), tout en prêchant dans les environs. Calvin résigne cette charge en partant pour Genève en 1535. Le desservant de St-Saturnin est donc un prêtre réduit à « la portion congrue » des dîmes novales, le bénéfice de la paroisse (des terrains attenants, une garenne et une vigne appelée par la suite La calvine) revenant à l'archidiacre, Ainsi le 2 mars 1555 l'archidiacre crée une messe de l'Aurore (Noël) à St-Saturnin, grâce à une rente sur les écuries de la maison. S'en suivront une série de procès entre desservant et archidiacre, pour remettre en état un presbytère, dans l'ancienne maison.
Au XVIIème L'archidiacre en reste le décimateur, l'évêque institue le curé sur présentation du chapitre. Au XVIIIème siècle, alors que les maisons diaconales tombent en ruines et sont, occupées par des laboureurs et du bétail, la cure est soumise à la présentation de l'archidiacre au bénéfice de l'archiprêtré de Châteauneuf. L'arpentement de 1745-1746 mentionne que l'archidiacre a le bénéfice de l'exploitation de 45 journaux 99 alors que la cure n'a que 17 journaux 25 (1)

En 1764 a lieu la bénédiction du tabernacle, accompagnant les réparations des petits autels, le pavage de l'église et la mise en place de chaises. En 1780, le petit presbytère contigu au mur sud de l'église, ruiné depuis le XVIème siècle est remplacé par une partie du logis archidiaconal.

Le 14 juillet 1790, le curé François Ledoux, dit la messe dans la prairie. Il prête un premier serment le 23 janvier 1791 et le 29 mars l'église est adjugée 45 000 livres. Après avoir obtenu
quelques réparations, le curé prête le nouveau serment et remet 22 registres de baptême depuis 1604. Le 17 janvier 1794, il cesse de dire la messe et remet, avant de partir pour l'agriculture les vases, l'argenterie, les ornements et les clés. Le 10 août 1794 l'église devient temple de la Raison et le 10 août y est célébrée la fête de l'Etre suprême à Saturnin-sur-Noire. Tous les

jours de décadis les habitants doivent s'y rendre. Le 11 octobre la cloche est fondue et le 29 janvier 1795 l'église se trouve dans un état misérable et la maison curiale devient bien national.

Le curé Ledoux revient en 1800 et la paroisse est reconnue juste avant sa mort le 27 mars. Le décret d'ordonnance d'érection en succursale du 28 août 1808 porte : « l'intérieur de l'église est en bon état. Cet édifice est d'une architecture remarquable. Elle est suffisante pour la population. La toiture est en très mauvais état, il y a lieu de craindre sa chute. » En 1816 le maire Pierre Rambaud de la Brunelière et son épouse Adélaïde Juglard offrent une nouvelle cloche de 540 kg. Le curé dessert aussi Linars et Trois Palis. En 1838, refonte du pavage de l'église, mais il n'y a pas de presbytère, une maison affectée par la commune en tiendra lieu. En 1853 « l'église est dans le plus triste état » et des travaux successifs s'effectuent de 1861 à 1868. Le maître-autel est consacré le 24 septembre 1882 et la seconde cloche bénite : parrain Abel Mathieu-Bodet, marraine Marie Brisson, son épouse. Transfert du cimetière en 1885, non bénit. Le 13 mars 1899 est érigé le chemin de croix.

L'inventaire du 8 mars 1906 fait état de linges argenterie et vêtements abondants, chandeliers, candélabres, lustres, crèche, trois autels, 5 statues dont celle de St-Saturnin offerte par Mme Nestor Baillou, une tribune en bois (chaire), etc. L'église est classée le 15 septembre 1949, puis de nouveau le 7 décembre 1973. Un coq de facture moderne a été replacé sur le clocher. En février 2010 commencent des travaux de restauration concernant les toitures de la nef et du clocher, les abat-son et l'escalier du clocher.

1) le journal vaut 0.345 ha et la carreau 0, 172 ares.

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 09/05/2025 -
https://charente.catholique.fr/grand-angouleme/paroisses/saint-cybard-sur-charente-et-nouere/les-septs-clochers/eglise-saint-saturn